

Conditions Générales de Vente

Céline Courally – Chemin de l'EnVolée

Informations Générales

Céline Courally, Micro-entreprise, dont le siège social est situé à 4 AVENUE JEAN MOULIN 44800 Saint Herblain, est immatriculée sous le numéro 98222319000017. Les coordonnées de l'entreprise sont les suivantes : c_courally@yahoo.fr.

Les différentes prestations proposées par Céline Courally - l'EnVolée sont réservées aux adultes de plus de 18 ans et aux mineurs accompagnés et/ou autorisés d'un parent ou d'un représentant légal. La finalité de l'activité de Céline Courally - l'EnVolée est le bien-être de la personne. Sont exclues de l'activité de Céline Courally l'EnVolée, toutes prestations à caractère érotique ou sexuel. Tout comportement déplacé envers Céline Courally ou toute autre personne participant aux séances collectives pourra faire l'objet de poursuite judiciaire et de l'annulation du contrat à effet immédiat sans aucun remboursement.

Les accompagnements EnVolée visent le mieux-être du client, ce ne sont ni :

- Des soins médicaux
- Des diagnostics médicaux

Céline Courally décline toute responsabilité quant à l'état de santé du client avant et après une séance. L'accompagnement en libération émotionnelle est un processus qui vise à identifier, laisser circuler pour libérer les charges émotionnelles inconfortables. Ce processus peut prendre jusqu'à 3 mois après la séance. Il est donc important de retenir que ce processus peut être impactant quelques temps.

Les Responsabilités

Céline Courally s'engage à réaliser ses prestations sans discrimination, dans le respect de la vie privée, de la dignité et de la liberté du client. Dans son activité, Céline Courally tient compte des limites de ses compétences, de ses connaissances ainsi que des moyens dont elle dispose pour accompagner. Au regard des éléments portés à sa connaissance, notamment lors de l'entretien préalable réalisé en amont du commencement du parcours, elle peut suggérer, **sans que cela soit assimilable à la réalisation d'un diagnostic ou à l'exercice de la médecine**, de consulter votre médecin traitant. Dans cette hypothèse, en vertu du principe de précaution, **elle se réserve le droit de refuser de commencer ou continuer l'accompagnement.**

Les conseils et recommandations donnés par Céline Courally ne remplacent en aucun cas un avis médical. Céline Courally ne donnera jamais de diagnostic, ne demandera jamais l'arrêt d'un traitement médical (ces actes étant réservés aux médecins) et ne pourra pas être tenue responsable des décisions du client. Céline Courally demande expressément à son client de se référer à son médecin traitant en cas de modification ou d'interruption de son traitement médical. De la même façon, il est impératif de consulter son médecin traitant

en cas de problème de santé afin qu'il puisse poser un diagnostic et effectuer des examens, si nécessaire. Céline Courally décline toutes responsabilités quant aux possibles mauvais suivis de conseils, mauvaises interprétations, interactions et conséquences des conseils donnés.

Obligations du client

Lors de l'entretien et à chaque début de séance, le client est tenu d'informer Céline Courally de son état de santé pouvant être impacté par un soin, de tout ce qui peut constituer une contre-indication éventuelle. En cas de doute, un certificat de votre médecin autorisant la réalisation des séances de soin pourra être demandé. Céline Courally ne pourrait être tenue pour responsable des accidents qui seraient dus à la négligence d'un client. Le client s'engage à rester courtois, poli pendant les séances ou le séjour.

Services Généralités

L'entreprise propose des services relevant de l'accompagnement Libération émotionnelle.

Les principales caractéristiques de ces services sont :

Accompagnement libération émotionnelle : EnVolée Intensive dont les séances se déroulent en distanciel via l'application Zoom ou Teams ou google Meet.

A la réception du contrat signé et du paiement (ou du 1er versement pour les règlements en plusieurs fois), le client se voit proposer les dates des 5 séances individuelles ainsi que les dates des 3 séances collectives (1 séance par mois). Les dates des Bonus seront à déterminer ultérieurement avec le prestataire. Les dates des séances seront maintenues pour le 2ème et 3ème mois du parcours à réception des règlements du 2ème et 3ème versement en cas de paiement échelonné (voir contrat, ce qui implique qu'en cas de non-versement du 2ème et/ou 3ème mois, les séances seront annulées).

Aucun remboursement du 1^{er} versement ne sera effectué après le délai de 14 jours (voir ch5) et en cas de non versement des derniers paiements.

- Accompagnement Libération émotionnelle : EnVolée découverte

3 séances individuelles en distanciel via l'application Zoom, Teams ou Google Meet. Le règlement en 1x seulement. A réception du contrat signé et du paiement, le client se voit proposer les dates pour les 3 séances.

Modalités préalables

En amont de tout engagement - l'EnVolée, un entretien préalable est prévu. Il a pour objectif de déterminer des besoins/difficultés du client et recueillir des informations nécessaires à la prise en charge du client. De ce fait des questions essentielles seront posées sur l'état émotionnel, l'histoire et les conditions de vie du client par exemple. Cet entretien préalable permet d'accueillir la réalité du client (ce qu'il a vécu, ce qu'il ressent.).

Les coordonnées : Nom, Prénom, emails seront demandés à des fins de facturations et pour la communication des séances et autres propositions (pub) l'EnVolée. Il a

aussi pour but d'évaluer la possibilité de recevoir les accompagnements. Seule Céline Courally peut juger sa capacité à accompagner le client. **Elle se réserve le droit de refuser un accompagnement dans le cadre de cet entretien préalable.**

Engagement

Quel que soit le parcours choisis : EnVolée intensive ou découverte :

Le Client reçoit un contrat d'accompagnement par mail en amont du commencement du parcours choisi par le client : l'EnVolée.

A réception du contrat signé par le client qui précise toutes les modalités d'accompagnement et les modalités de paiements (choix de paiement en 1, 2 ou 3x), le client reçoit ensuite les coordonnées bancaires ainsi que l'échéancier de règlement (le cas échéant).

Les correspondances se feront par mail.

Modalités de Paiement

L'EnVolée Intensive : les séances démarrent 14 jours après le versement ou le 1^{er} versement pour le parcours. Pour ainsi garantir au client son droit à la rétractation.

Pour rappel : Les dates des séances seront maintenues pour le 2^{ème} et 3^{ème} mois du parcours à réception des règlements du 2^{ème} et 3^{ème} versement en cas de paiement échelonné (voir contrat, ce qui implique qu'en cas de non-versement du 2^{ème} et/ou 3^{ème} mois, les séances seront annulées).

Aucun remboursement du 1^{er} versement ne sera effectué après le délai de 14 jours (voir ch5).

Aucun remboursement ne sera effectué des montants versés en cas de non-paiement des 2^{ème} et/ou 3^{ème} mois (paiement échelonné).

L'EnVolée Découverte: Les séances démarrent 14 jours après le versement (en 1x) et le contrat signé. Pour ainsi garantir au client son droit à la rétractation.

Le prix est fixé selon le barème suivant :

- l'EnVolée Intensive : 720€ (5 séances individuelles, 3 séances collectives, 1 bonus astrothérapie, des exercices personnalisés.
- L'EnVolée découverte : 210€ (3 séances individuelles)
-

Paiement par virement bancaire.

- Paiement échelonné en 2 ou 3x possible pour l'EnVolée Intensif.
- Paiement en 1x seulement pour l'EnVolée découverte.

Droit de Rétractation

Conformément à la législation en vigueur, un délai de rétractation de 14 jours est appliqué.

Droit de Réserve

L'entreprise applique les modalités suivantes :

1/Signature du contrat d'accompagnement : l'EnVolée (correspondance par mail).
2/Versement de la somme totale ou du 1er versement (en cas de paiement échelonné). Remboursement intégral du versement effectué 14 jours avant la 1ère séance.

Aucun remboursement des sommes versées après le délai de 14 jours qui suit le 1er versement. Aucun remboursement du 1er versement en cas de défaut de paiement des 2ème ou 3ème mois (paiement échelonné).

Céline Courally se réserve le droit de suspendre ou d'annuler toute réalisation d'une réservation en cas de défaut de paiement ou de litige de paiement. La réservation sera automatiquement annulée. Céline Courally se réserve le droit de refuser d'effectuer une autre consultation avec un client avec qui il y aurait eu un défaut de paiement ou un client ayant déjà demandé un remboursement d'une précédente consultation. Céline Courally se réserve également le droit de refuser d'effectuer une consultation si elle estime que le motif de consultation n'est pas dans son domaine de compétences ou si le comportement du client n'est pas adapté au bon déroulement de la consultation d'accompagnement (manque de courtoisie, de politesse, de respect, 3 annulations sans motif moins de 24 heures à l'avance, propositions déplacées qui engendreront des poursuites judiciaires).

Report, Modifications ou Annulations de rendez vous

Un rendez-vous peut être modifié ou annulé en prévenant au minimum 24 heures avant Céline Courally par téléphone : 06.88.02.89.37. Toutefois, en cas d'annulation de la part du client moins de 24 heures avant (ou oubli du client le jour de la consultation), la consultation sera considérée comme due, elle comptera dans les séances prévues dans le parcours : EnVolée Intensive.

Médiation et Litiges

Les litiges qui pourraient résulter de l'application ou de l'interprétation de la présente convention feraient l'objet d'une tentative de conciliation. Pour toute réclamation, le client devra contacter en premier lieu Céline Courally par mail à c_courally@yahoo.fr ou adresser un courrier par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 15 jours suivants le jour de la prestation concernée à Céline Courally 4 avenue Jean Moulin 44800 Saint Herblain. Conformément à l'article L612-1 du Code de la consommation, dans un délai d'un an à compter de sa réclamation écrite, le consommateur, sous réserve de l'article L.152- 2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, auprès de : Nom à venir